COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du **MARDI 04 SEPTEMBRE 2018**

Étaient présents :

BUREAU : D. Guerpillon, S. Rabier, R.Bretagne, G.Chatel

ADMINISTRATEURS : JM. Roger, M.Téchené, G.Pierson,, C.Pompignac, A.Vauvrecy, B.Berot-Gay

Etaient excusées : V.Poli, B.Gracia, C.Riollet, G.Deblache

La séance est ouverte à : 9h40

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du CA du 26 juin 2018
2. Démission de l'administrateur Alain Vauvrecy
3. Ecole (prépa UTLA / rentrée scolaire) — Brigitte Gracia
4. Compétition Interclub D1 — Michel Téchené
5. Programme festif 2018/2019 — Dominique Guerpillon
6. Festival Pau-Béarn : appel à volontariat
7. Tour de table

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 26 JUIN 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DEMISSION DE L'ADMINISTRATEUR *ALAIN VAUVRECY*

Alain nous donne les raisons de sa démission :

- Les heures de Julia sont passées de 16h à 19h dans la semaine, d'où vient cette décision ? Sachant que la dernière ½ heure elle est très souvent dans la cuisine ou attend midi sans rien faire.
  R : après enquête post-réunion, il s'avère que Julia effectue bien 16h00 en théorie (2 jours de 9h à 12h et 3 jours de 8h40 à 12h), horaires confirmés par Catherine Pompignac, responsable des relevés.
- Elle a refusé de nettoyer la plancha et a été soutenue par Danièle, sa mère, Alain a dû le faire.
  R : Chaque bénévole se contente de la fonction pour laquelle il a accepté de rejoindre notre équipe, et merci pour chacun d'entre eux. Toutefois, afin d'éviter autant que faire

se peut l'exacerbation de certains caractères antagonistes, il serait sage que les employés réalisent ce pourquoi ils sont rémunérés. Évitons les interférences entre chaque rôle et tout rentrera dans l'ordre.

- Elle est toujours à coté de Danièle quand celle-ci est en N/S.
  R : il appartient à l'organisateur du moment d'en apprécier la nécessité ou non.

Le Conseil refuse la démission d'Alain ; ce dernier accepte de revoir sa position en Octobre.
Le président note qu'Alain n'impose pas un chantage au bénévolat, et qu'il continuera à animer les tournois.

3. ECOLE (PREPA UTLA / RENTREE SCOLAIRE) *PAR BRIGITTE GRACIA*

Brigitte Gracia étant absente et excusée, ce point est remis à la prochaine réunion.

4. COMPETITION INTERCLUB D1 *PAR MICHEL TECHENE*

Nous avons une équipe en D1 et il faut savoir que le club est propriétaire de la place.

Cette année cette équipe sera représentée par messieurs Cabarrot, Gracia, Mannevy, Jamin ainsi que Mesdames Schurer et d'Elbée. Rappel : les joueurs extérieurs devront prendre leur licence (ou la transférer) et leur cotisation au club.

Michel rappelle que tous les joueurs concernés par les indemnisations de déplacement à Mérignac ou Paris ne se sont pas manifestés. Il ne les relancera plus. Actuellement il a noté 112 déplacements pour Mérignac et 15 pour Paris. Ce qui ferait un montant de 7610 €. La date limite pour présenter la note de frais (par le capitaine de l'équipe) est fixée au 20 Septembre inclus. Au-delà de cette limite, il n'y aura pas de prises en compte.

Les dames qui sont allées à Mérignac pour la journée ne sont pas concernées (pas de frais d'hôtel comme indiqué sur la note idoine).

5. PROGRAMME FESTIF 2018/2019 *PAR DOMINIQUE GUERPILLON*

Dominique a présenté le programme des festivités pour la nouvelle saison ; on notera que les dates choisies se positionnent systématiquement hors jours de compétitions.
Ce programme a été entériné à l'unanimité.
Q : Un membre a suggéré l'application d'un handicap pour les tournois festifs à lots
R : les lots étant distribués via le scratch et par séries, cela n'a pas lieu d'être.

6. FESTIVAL PAU-BEARN : *APPEL A VOLONTARIAT*

Concernant le prochain festival Pau-Béarn qui aura lieu les 06 & 07 Octobre 2018, le club d'Orthez a décrété lors de la dernière réunion dédiée à son organisation, qu'il ne participerait pas au déficit s'il y en avait. Dominique Guerpillon note le caractère incongru voire indécent de cette décision, aussi déclare-t-il que le BCPP ne participera plus à un quelconque festival si le budget n'est pas en équilibre à la suite du festival prochain.

Une liste est affichée à l'entrée du club où chacun peut s'inscrire afin de proposer son aide pour l'organisation dudit festival. Merci d'avance pour les volontaires.

7. TOUR DE TABLE

Catherine Pompignac a regretté qu'il n'y ait que 6 paires du BCPP au festival d'Aire sur Adour.

R : Il appartient à chacun de faire son choix, nous n'avons pas à culpabiliser un joueur quel qu'il soit.

Jean-Michel Roger a fait remplacer le sèche- mains dans les toilettes hommes ; le robinet défectueux a été changé et fonctionne (enfin !).

Note du Président : on notera toutefois qu'en dépit d'un devis demandé mais non reçu, l'artisan a commandé la pièce suite à un accord avec un membre du Club (hors Bureau) non habilité et inconnu à ce jour. Mis au pied du mur, le club a dû s'incliner et accepter la pose dudit sèche-mains. Profitons pour rappeler que seuls les membres du Conseil d'administration et/ou du bureau sont habilités à prendre une décision quant à la bonne marche du Club.

Gérard Pierson a noté une légère baisse de consommation au bar.

Roger Bretagne nous informe que nous avons eu un très bon mois d'août, 106% de fréquentation / 2017 et de 100% sur l'année d'Aout 2017 à Aout 2018.

Madame Sabathier a fait un don au club de 100 euros pour remercier le club de lui avoir prêté nos locaux pour son tournoi caritatif. Le club la remercie vivement.

Dominique Guerpillon note : notre prestataire de service relatif au distributeur de boissons chaudes, Michel Henri Distributions, donne des signes de faiblesse importants concernant sa disponibilité et sa fiabilité (En sous-effectif chronique). Un employé est venu nous livrer des gobelets un mois après que nous en ayons fait la demande (le 9 Août précisément), reportant encore la livraison de café et autres sucres ou lait. Et personne n'est encore venu réparer la fuite sur la machine. La représentante vient le 11 septembre relever les compteurs, nous verrons ces problèmes avec elle. Dominique étudie en attendant la possibilité de changer de fournisseur, quitte à passer le prix du café à 1€ s'il le faut (ce qui reste largement accessible). Plusieurs pistes envisageables sont en cours d'étude.
On remarque également que ce prestataire n'approvisionne pas régulièrement le distributeur de boisson comme il le devrait, cette tache étant confiée aux employées de ménage, nonobstant ainsi l'article III du contrat de service stipulant « …/ le prestataire s'engage à intervenir autant de fois que nécessaire pour l'approvisionnement et le nettoyage de l'appareil ». Ce n'est pas le rôle des employées de ménage …

La séance prend fin à 11h.10.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 9 octobre à 9h30.

Le Président — La Secrétaire

D. Guerpillon — S. Rabier